

Que le ministre s'excuse auprès des Canadiens de son favoritisme apparent et qu'il démissionne immédiatement s'il ne peut encourager les Canadiens à acheter des voitures fabriquées au Canada et pas seulement dans sa propre circonscription.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LES PRATIQUES COMMERCIALES RESTRICTIVES

ON DEMANDE LA REPRISE DES POURSUITES CONTRE CERTAINES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES ET LA DISTRIBUTION EN GROS DU PÉTROLE PAR PETRO-CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné la décision du gouvernement d'abandonner la poursuite entamée contre les compagnies l'Impériale, Irving Oil et Petrofina Canada, accusées de pratiques commerciales restrictives envers la compagnie Perrette, en refusant d'approvisionner en carburant leurs débits d'essence; et étant donné les pratiques de harcèlement et d'intimidation dont sont victimes les distributeurs indépendants de pétrole du Québec de la part des grandes sociétés pétrolières, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que la Chambre demande au gouvernement de revenir sur sa décision d'abandonner sa poursuite et de confier la distribution en gros de pétrole à Petro-Canada.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

[Traduction]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire dont l'urgence a été confirmée hier soir dans un reportage spécial diffusé au cours du téléjournal du réseau anglais de Radio-Canada. Ce reportage spécial et d'autres données largement diffusées démontrent indubitablement que c'est l'absence de politique énergétique du gouvernement actuel qui incite ceux qui s'intéressent aux secteurs gaziers et

Questions orales

pétroliers à fuir notre pays en grand nombre, ce qui fait que tout le monde, au sein de l'industrie et de la population, souffre de la pénurie d'emplois. Puisque le gouvernement n'a pas su mettre au point de politique énergétique globale, préférant s'en tenir à cet égard à la position qu'il a adoptée en se fondant sur la vision panoramique qu'il a des choses depuis le «dirigeable libéral», à la dérive en plein nuage constitutionnel, je propose, avec l'appui du député de Cambridge (M. Speyer):

Que la Chambre exige la démission immédiate du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PREMIER MINISTRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Mme le Président: J'aimerais signaler à la Chambre la présence à la tribune, avant qu'il ne se sauve, de l'ancien député de Malpègue, l'honorable Angus MacLean, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LE REFUS DU PREMIER MINISTRE DE SOUMETTRE LA RÉOLUTION À LA COUR SUPRÊME

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Angus, vous savez que vous êtes le bienvenu ici.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Celui-ci se souviendra certainement que lorsque je lui ai demandé hier de renvoyer devant la Cour suprême son projet de résolution sur la constitution, pour que celle-ci puisse en déterminer la constitutionnalité, il a répondu comme en fait foi la page 3630 du Hansard:

Mais le gouvernement n'a pas l'intention de demander aux tribunaux de trancher une question dont le Parlement est saisi.

Le premier ministre se souviendra aussi sans doute qu'il y a deux ans il avait accepté de renvoyer le bill C-60 devant la Cour suprême bien que le Parlement en eût déjà été saisi. Il l'a fait parce qu'il reconnaissait, et je cite encore un autre extrait de sa lettre du 13 septembre 1978 adressée au premier ministre provincial Blakeney:

... Il me semble peu souhaitable de laisser planer des doutes à ce sujet, doutes qui empêchent de s'attaquer véritablement au fond du problème.